

PROJET DE LOI

N° 14

rejeté

SÉNAT

le 7 octobre 1982

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN NOUVELLE LECTURE

*modifiant l'article L. 680 du Code de la santé publique
relatif aux activités de secteur privé dans les établis-
sements d'hospitalisation publics.*

*Le Sénat a rejeté en nouvelle lecture, le projet de
loi, adopté par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 853, 961 et in-8° 188.
2^e lecture : 1099, 1100 et in-8° 229.
Commission mixte paritaire : 1130.
Nouvelle lecture : 1120, 1132 et in-8°
239.

Sénat : 1^{re} lecture : 430, 509 et in-8° 151 (1981-1982).
2^e lecture : 533, 535 et in-8° 154 (1981-1982).
Commission mixte paritaire : 9 (1982-1983).
Nouvelle lecture : 20 et 21 (1982-1983).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 octobre
1982.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.
